NOTE D'INFORMATION

UPLINE OPPORTUNITES

Nature juridique
FCP

Société de gestion
UPLINE CAPITAL MANAGEMENT

VISA DE L'AUTORITE MAROCAINE DU MARCHE DES CAPITAUX

Ikhlas METTIOUI
Directeur Gestion d'actifs
et protection de l'épargne

Conformément aux dispositions de l'article 87 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) qui l'a visé sous la référence VP22159 en date du 09/11/2022.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représentée par **M.Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

Youssef CHARAFE-EDDINE

UPLINE CAPITAL MANAGEMENT
101, Bd. Mohamed Zerktouni - Casablanca
Tél: 05 22 99 71 71 - Fax: 05 22 99 71 75

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC

MAH

I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **UPLINE OPPORTUNITES**
- Nature juridique : **FCP**
- Code Maroclear : **MA0000037384**
- Date et référence de l'agrément : **31/08/2022, GP22122**
- Date de création : **30/05/2012**
- Siège social : **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca**
- Durée de vie : **99** ans
- Exercice social : **01er Janvier** au **31 Décembre**
- Apport initial : **1,000,000** de Dirhams
- Valeur liquidative d'origine : **10,000** Dirhams
- Etablissement de gestion : **UPLINE CAPITAL MANAGEMENT** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représenté par **M. Youssef CHARAFE-EDDINE** en sa qualité de **Directeur Général**
- Etablissement dépositaire : **Banque Centrale Populaire** sise à **101 Bd Mohamed Zerktouni Casablanca** représenté par **M. Rachid MOUSSADI** en sa qualité de **Directeur Securities Services Opérations.**
- Commercialisateur :

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
Upline Capital Management	Mme Kaoutar BENNANI	0522 99 71 71

- Commissaire aux comptes : **Mazars Maroc** représentée par **M. Abdou Souleye DIOP**

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : **Diversifié**
- Indice de référence : **80% Moroccan Bond Index MBI tel que publié par BMCE CAPITAL + 20% Moroccan All Shares Index MASI tel que publié par la Bourse de Casablanca.**
- Objectifs de gestion : **L'objectif de gestion est de permettre au porteur de parts de bénéficier du rendement du marché obligataire tout en profitant des opportunités du marché boursier. Il a aussi pour objectif de surperformer son indice de référence.**
- Stratégie d'investissement :

Le FCP Upline Opportunités est un OPCVM « Diversifié ».

Dans cette optique, Le FCP sera investi à hauteur de 60% maximum, sans les atteindre, de ses actifs, hors titres d'OPCVM Actions et liquidités, en actions, certificats d'investissements et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse de Casablanca ou sur tout autre marché réglementé, en fonctionnement régulier et ouvert au public, et à aucun moment ne peut atteindre 90% de ses actifs, hors titres d'OPCVM

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

MAH

Obligations, titres d'OPCVM monétaires et liquidités et créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire, en titres de créances.

En revanche, le fonds pourra être investi à hauteur de 100% de ses actifs, hors créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres d'OPCVM diversifié.

Aussi, le fonds pourra réaliser des opérations de prise et de mise en pension ainsi que des opérations de prêt/emprunt de titres dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

Le Fonds pourra investir dans :

- **Les actions ;**
- **Certificats d'investissement, droit d'attribution ou de souscription ;**
- **Les obligations subordonnées ;**
- **Les obligations subordonnées perpétuelles ;**
- **Les obligations subordonnées perpétuelles avec mécanisme d'absorption de pertes et / ou d'annulation de paiement des coupons ;**
- **Les titres de créances émis ou garantis par l'État Marocain ;**
- **Obligations et Titres de créances Négociables ;**
- **Titres de FPCT ;**
- **Titres d'OPCVM ;**
- **Titres d'OPCC ;**
- **Opérations de pension ;**
- **Dépôts à terme.**

- Durée de placement recommandée : **3 ans**
- Souscripteurs concernés : **Institutionnels- Banque Centrale Populaire**

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : **04/09/2012**
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne. En cas de jour férié, la valeur liquidative est calculée le premier jour ouvré suivant.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée en permanence au siège social de l'Établissement de gestion. Elle est aussi publiée hebdomadairement dans un journal d'annonces légales.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.

Royaume du Maroc
Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
AMMC
MAH

- Modalités de souscription et de rachat : **Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues auprès d'Upline Capital Management, tous les jours à 11H30 au plus tard et sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Passé ce délai, elles seront traitées sur la base de la valeur liquidative qui suit.**
- Affectation des résultats : **Capitalisation entière. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.**
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale : **Les commissions de souscriptions sont nulles**
 - Commission de rachat maximale : **Les commissions de rachats sont nulles.**
- Frais de gestion :
 - **2% HT l'an maximum. Les frais de gestion devant être encourus par le FCP sont calculés sur la base de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des titres d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Upline Capital Management. Ces frais sont provisionnés à chaque calcul de valeur liquidative et payés trimestriellement.**

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
1- Honoraires du Commissaire aux comptes	10 000,00 DHS HT
2- Frais de publication	Selon la tarification en vigueur.
3- Commission AMMC	0,025% HT
4- Maroclear (commission annuelle de gestion du compte émission)	3600,00 DHS
5- Maroclear (droits d'admission)	Selon la tarification en vigueur.
6- Commission du Dépositaire	0,03% HT
7- Prestation de la société de gestion	Frais de gestion fixe selon les taux convenus dans le mandat de gestion

Royaume du Maroc ★ Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ★

MAH